



**Madame Michèle ALLIOT-MARIE**  
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer  
et des Collectivités Territoriales  
Place Beauvau  
75008 PARIS

Paris, le Mardi 23 octobre 2007

Madame le Ministre, *Chère Michèle,*

Je me permets par la présente d'attirer votre attention sur la réforme du système d'immatriculation des véhicules (SIV) qui engendrera au 1<sup>er</sup> janvier 2009 la disparition de la mention obligatoire du département sur les plaques d'immatriculation.

La réforme du SIV est nécessaire à la fois pour anticiper la saturation de l'actuelle numérotation, faciliter la lutte contre la délinquance automobile et simplifier les démarches administratives des usagers.

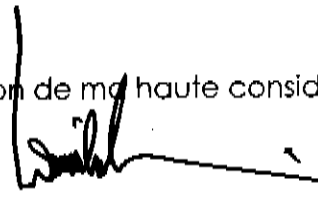
Bien que les automobilistes qui le souhaiteront pourront apposer à droite de la plaque de leur véhicule le numéro d'un département pour exprimer leur attachement à celui-ci, de nombreux Présidents de Conseils généraux, issus de toutes les sensibilités politiques, me font part bien légitimement de leur regret de voir disparaître dans les faits cette marque d'appartenance à leur collectivité départementale.

Les Français partagent ce sentiment puisque, selon un sondage publié le 30 septembre par Ouest France, ils sont 64% à regretter la disparition du numéro du département sur les plaques d'immatriculation.

C'est pourquoi, **je vous demande de bien vouloir étudier la façon dont la réforme du SIV pourrait se poursuivre tout en maintenant systématiquement le numéro du département sur les plaques d'immatriculation.**

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma haute considération,

*et de ma très franche amitié.*

  
Louis de BROISSIA  
Sénateur de la Côte-d'Or  
Président du Conseil Général